



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Province de Québec
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du conseil d'administration
Le 15 juin 2022

À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à la salle 016 du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, pour tous les membres, ce quinzième jour du mois de juin deux mille vingt-deux, formant quorum sous la présidence de monsieur Denis Boudreault à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Sophie Bourassa-Rheault
Francis Dostaler
Annie Dubois
Elisabeth Paquin
Kim St-Jacques
David Lafrance
Denis Boudreault
Julie Saulnier
Jean-Michel Hamelin
Luc Massicotte
Pierre Soucy
Franco Tomas

Représentante des enseignants
Représentant du personnel d'encadrement
Représentante des directions d'établissement
Représentante des professionnels
Représentante du personnel de soutien
Représentant des parents – District 1
Représentant des parents – District 3
Représentante des parents – District 4
Représentant des parents – District 5
Représentant de la communauté
Représentant de la communauté
Représentant de la communauté

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Luc Galvani

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Ginette Masse
Laurent Cabana
Stéphane Ayotte

Patricia Hinse

Sandra Coulombe

Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directeur du Service des ressources
matérielles et des technologies de l'information
Directrice du Service des ressources
financières
Directrice par intérim du Service des ressources
humaines

ABSENCES MOTIVÉES

Myriam Beauchamp
Louis Brunelle
Rosemarie Boucher

Représentante de la communauté
Représentant de la communauté
Représentante du personnel d'encadrement -
Observatrice



CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Denis Boudreault, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

85-CA/22-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCO TOMAS, ADMINISTRATEUR,

d'adopter l'ordre du jour en retirant les points :

- 9.3.2. Remplacement de l'entrée électrique à l'Académie les Estacades
- 9.3.3. Rénovation de la façade à l'école secondaire l'Escale

et en ajoutant les points :

- 8.2. Comité des ressources humaines
- 9.6 Remplacement de la climatisation à l'Académie les Estacades – Dépassement de coûts.
- Affaires nouvelles : Fin de mandat d'un administrateur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Monsieur David Lafrance déclare un intérêt pour le point 9.5. de l'ordre du jour « Octroi d'un contrat pour les services d'agence de sécurité », conformément à l'art. 2.2.4. des Règles de régie interne du conseil d'administration et à l'art. 15 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

- Madame Patricia Bernier, vice-présidente du Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation du Cœur et du Centre-du-Québec, fait une intervention relative à une coupure d'un poste d'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire.
- Madame Suzanne Poirier intervient concernant le manque de services et de ressources pour dépister et prendre en charge les élèves EHDA.



4.1. DOSSIERS DE DÉCISION

4.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

86-CA/22-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025

Documents déposés :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025
- Résolution

87-CA/22-06-15

CONSIDÉRANT l'obligation du Centre de services scolaire d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'objectif de ce plan qui est de dresser la liste des établissements, écoles et centres, où le Centre de services scolaire dispense ses services;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des municipalités, des directions d'établissement et du comité de parents en vertu des articles 40, 101, 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 tel que déposé à la présente séance;

de transmettre ce plan à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique et de mandater la secrétaire générale pour procéder à cet envoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.1.3. ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

Documents déposés :

- Actes d'établissement 2022-2023
- Résolution

88-CA/22-06-15

CONSIDÉRANT les articles 40, 101 et 193 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 adopté ce jour par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que ce plan dresse la liste des établissements, écoles et centres où le Centre de services scolaire dispense ses services;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter les actes d'établissement pour l'année 2022-2023, tels que soumis à la présente séance, et que la secrétaire générale les transmette aux écoles et aux centres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution

89-CA/22-06-15

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat du protecteur de l'élève, M. Guy Aublet, au 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique et l'article 6 du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes obligeant un centre de services scolaire à désigner une personne pour agir à titre de protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT le projet de loi sur le protecteur national de l'élève qui pourrait être adopté prochainement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;



CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de parents conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les discussions à la séance du 24 mai 2022 du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

de renouveler le contrat de M. Guy Aublet à titre de protecteur de l'élève, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025;

de mandater le directeur général, monsieur Luc Galvani, pour convenir des conditions contractuelles avec le protecteur de l'élève, incluant une clause mettant fin à son mandat à l'entrée en vigueur du projet de loi sur le protecteur national de l'élève et l'entrée en fonction de celui-ci;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5. RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS – MODIFICATIONS

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs avec modifications proposées
- Résolution

90-CA/22-06-15

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs considérant certains enjeux relatifs aux ressources humaines et financières;

CONSIDÉRANT les travaux de révision effectués par la direction générale et les directions de service;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil du 24 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.2. DOSSIERS D'INFORMATION

4.2.1. MODIFICATION À L'ANNEXE DE LA POLITIQUE DE FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT

Le 23 février dernier, le conseil d'administration a adopté les modifications à l'annexe A de la Politique de frais de séjour et de déplacement. Toutefois, le taux de location n'avait pas été modifié en fonction du nouveau contrat de location de véhicules automobiles adjudiqué par le Centre d'acquisitions gouvernementales.

Le taux de remboursement prévu actuellement pour la location de voiture est de 45,00 \$/jour. Considérant l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification, le taux ajusté sera de 55,00 \$/jour, et ce, à partir du 25 mai 2022.

Une mise à jour de la documentation sur nos plateformes sera faite et il y aura diffusion de l'information aux membres du personnel.

4.2.2. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La documentation a été déposée.

4.2.3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

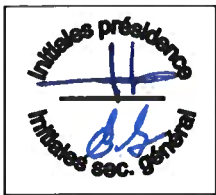
Aucun.

5. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Aucun.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Rencontre de coordination le 14 juin 2022.
- Assemblée générale de la FCSSQ. Une proposition relative à la présence des vice-présidents au sein de la fédération a été rejetée par vote de l'assemblée.



7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7.1. ÉTATS DES DOSSIERS CLÉS

Dossiers pilotes :

- Situation Covid :
 - Situation sous contrôle.
 - Moins de 20 cas, toutefois l'information est partielle suite au boycottage de l'AMDE dans le cadre des négociations.
- Plan d'engagement vers la réussite :
 - Formation PEVR pour les membres du CERÉ déployée par la FCSSQ.
 - Le CERÉ proposera le PEVR au conseil d'administration.
- Rencontre du comité de répartition des ressources :

Discussion de sujets concernant le Service des technologies de l'information.
- Complexe sportif Alphonse-Desjardins :

En attente d'un retour du MEQ.
- Rencontre du comité des ressources humaines :

La rencontre a eu lieu le 8 juin.
- Séance de cooptation :

Lors de la séance de cooptation, les membres présents ont désigné les deux administrateurs, membres de la communauté, dont les mandats venaient à échéance le 30 juin 2022 :

 - Monsieur Serge Dubé – Membre de la communauté expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
 - Monsieur Luc Massicotte – Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

M. Galvani fait également part des résultats des élections pour les représentants des parents et des membres du personnel à compter du 1^{er} juillet 2022 :

 - Madame Cindy Champagne – Représentante des parents pour le district 3
 - Monsieur Philippe Picard – Représentant des parents pour le district 5
 - Monsieur Francis Dostaler – Représentant du personnel cadre
 - Madame Véronique Plante-Huard – Représentante du personnel de soutien



Les membres suivants terminent leur mandat le 30 juin prochain :

- Monsieur Denis Boudreault
- Monsieur Jean-Michel Hamelin
- Monsieur Pierre Soucy
- Madame Sophie Bourassa-Rheault

• Comité consultatif de gestion :

La dernière rencontre de l'année a eu lieu le 14 juin. M. Galvani souligne l'excellente collaboration des directions d'établissement.

Dossiers proximité :

• Nomination de directions adjointes :

Nomination de 4 directions adjointes pour finaliser le plan d'effectifs des directions d'établissement.

• Entrevues pour les postes de régisseurs :

Il reste à finaliser le processus de sélection pour les postes de régisseuse ou régisseur.

Dossiers publics :

• Gala des Méritas à l'école secondaire des Pionniers :

Le décès de l'enseignant de cette école, M. Jimmy Thompson, a été souligné. Remerciements aux Services éducatifs pour la cellule de crise déployée lors de l'annonce de ce décès au personnel et aux élèves de l'école. Beau travail de la direction pour soutenir l'équipe-école et les élèves qui en avaient besoin.

• Gala reconnaissance de la TREM :

- A eu lieu le 10 juin dernier.
- Les 20 ans de la TREM étaient soulignés.
- Il y avait 5 élèves récipiendaires de notre centre de services scolaire.

• Concerts école de musique Jacques-Héty - 1^{er} cycle :

- Madame Ginette Masse a assisté au 2^e concert.

Dossiers politiques :

• Colloque des DG et DGA avec le MEQ :

Les sujets abordés ont été :



- La gouvernance
 - La réussite scolaire
 - La planification stratégique
 - Le numérique
-
- Conseil général de la FCSSQ.
-
- Assemblée générale de la FCSSQ :
La proposition d'inclure les vice-présidents dans la FCSSQ n'a pas été retenue.
-
- CA du Cégep de Trois-Rivières :
Le dernier CA a eu lieu hier.
-
- Rencontre du bureau de directions de la FCSSQ :
 - Fin de mandat de monsieur Luc Galvani à cette instance.
 - Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général du Centre de services scolaire des Bois-Francs a pris le relais.
-
- Première rencontre du comité « Jeunesse » avec les partenaires de la communauté :
 - Le Centre de services scolaire a été interpellé pour une table de travail.
 - Les signalements à la DPJ sont à 14 % dans la région et ailleurs au Québec, 5 %.
 - Le Centre de services scolaire des Chênes est également invité à cette table de travail.
-
- Rencontre avec la MRC des Chenaux :
 - Ordre du jour joint.
 - Un sujet important est le développement domiciliaire et les places-élèves. Les représentants des municipalités ont notamment été invités à joindre le directeur du Service des ressources matérielles pour transmettre les informations relatives à leurs projets de développement.

7.2. REDDITION DE COMPTES

Présentation des principaux éléments.



8. RAPPORTS DES COMITÉS

8.1. Comité ad hoc sur le processus de cooptation

Monsieur David Lafrance prend la parole.

- Réunion du comité le 31 mai dernier.
- Les membres avaient établi les critères de sélection.
- Même formule qu'en 2020.

8.2. Comité des ressources humaines

- Rencontre le 8 juin.
- Présentation des plans d'effectifs du personnel professionnel et soutien adaptation scolaire.
- Le comité recommande que les plans soient adoptés.
- M. Galvani a soumis un plan au comité d'appréciation du directeur général.

9.1. PLAN D'EFFECTIFS – PERSONNEL PROFESSIONNEL – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

L'administratrice représentant le personnel professionnel, madame Elisabeth Paquin, doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi conformément à l'article 19, al. 1, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. Après avoir pu faire part de ses observations, madame Elisabeth Paquin se retire de la séance à 19 h 32.

Les autres administrateurs membres du personnel peuvent demeurer pour ce point et voter considérant que l'article 19, al. 2, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone ne fait pas référence au lien d'emploi.

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2022-2023
- Résolution

91-CA/22-06-15



CONSIDÉRANT la consultation du comité des relations de travail du personnel professionnel et les clauses 5-6.03 et suivantes de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité des ressources humaines et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

d'adopter le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2022-2023 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Elisabeth Paquin reprend son siège à 19 h 37.

9.2. PLAN D'EFFECTIFS – SOUTIEN ADAPTATION SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

L'administratrice représentant le personnel de soutien, madame Kim St-Jacques, doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi conformément à l'article 19, al. 1, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. Après avoir pu faire part de ses observations, madame Kim St-Jacques quitte son siège à 19 h 41.

Les autres administrateurs membres du personnel peuvent demeurer pour ce point et voter considérant que l'article 19, al. 2, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone ne fait pas référence au lien d'emploi.

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur adaptation scolaire – pour l'année scolaire 2022-2023
- Résolution

92-CA/22-06-15



CONSIDÉRANT les consultations du comité des relations de travail du personnel de soutien et les clauses 7-3.01 et suivantes de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité des ressources humaines et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire en prévision de l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter le plan d'effectifs du personnel de soutien en adaptation scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Kim St-Jacques reprend son siège à 19 h 47.

9.3. OCTROI DE CONTRATS DE CONSTRUCTION

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Tableaux comparatifs des soumissions reçues
- Lettres de recommandation des professionnels
- Lettre d'annonce de l'aide financière du MEQ (Marguerite-Bourgeois)
- Présentation du concept de la nouvelle école
- Résolution

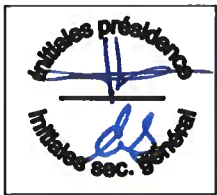
9.3.1. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE CHAVIGNY (PHASE 3)

93-CA/22-06-15

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de la toiture à l'école Chavigny;

CONSIDÉRANT les budgets alloués au Centre de services scolaire par le ministère de l'Éducation du Québec pour le maintien de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels attitrés au dossier;



CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE SAULNIER, ADMINISTRATRICE,

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, Construction G. Therrien (2010) Inc., au montant de 1 036 000,00 \$ excluant les taxes;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.2. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOIS

94-CA/22-06-15

CONSIDÉRANT le projet de démolition et de reconstruction de l'école Marguerite-Bourgeois;

CONSIDÉRANT la mesure 50511 pour l'ajout d'espace et la mesure 50630 pour le remplacement d'un bâtiment du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels attitrés au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE BOURASSA-RHEAULT, ADMINISTRATRICE,

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, Construction G. Therrien (2010) Inc., au montant de 21 167 000,00 \$ excluant les taxes, conditionnellement à l'acceptation du ministère de l'Éducation du Québec;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.4. OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION ET LA LOCATION DE SIX CLASSES MODULAIRES À L'ÉCOLE CHAVIGNY

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Extrait de la Loi sur les contrats des organismes publics
- Résolution

95-CA/22-06-15

CONSIDÉRANT les besoins d'espace à l'école Chavigny;

CONSIDÉRANT la mesure 30145 du ministère de l'Éducation pour la location d'immeubles;

CONSIDÉRANT le droit de propriété détenu par l'entreprise sur les modulaires installés à l'école Chavigny en 2021;

CONSIDÉRANT l'article 13, paragraphe 2° de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'octroyer un contrat de gré à gré en vertu de l'article 13, paragraphe 2°, à l'entreprise AMB Tresec Inc. au montant de 1 816 000,00 \$ excluant les taxes, pour l'installation et la location de six classes à l'école Chavigny pour une durée de 36 mois;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur David Lafrance quitte son siège à 19 h 58.

9.5. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES D'AGENCE DE SÉCURITÉ

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Tableau comparatif
- Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme
- Résolution



96-CA/22-06-15

CONSIDÉRANT les besoins du Centre de services scolaire en matière de surveillance dans ses écoles secondaires et ses centres de formation;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE SOUCY, ADMINISTRATEUR

d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Neptune Security Services, au montant de 630 463,75 \$, pour les services d'agence de sécurité s'échelonnant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ainsi que deux options de renouvellement d'une durée d'une année chacune;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur David Lafrance reprend son siège à 20 h 01.

9.6. REMPLACEMENT DE LA CLIMATISATION À L'ACADÉMIE LES ESTACADES - DÉPASSEMENT DE COÛTS

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Document de justification de la gestionnaire de projet
- Résolution

97-CA/22-06-15

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de climatisation à l'Académie les Estacades;

CONSIDÉRANT les conditions particulières de chantier;

CONSIDÉRANT les budgets alloués au Centre de services scolaire par le ministère de l'Éducation du Québec pour le maintien de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics;



CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR KIM ST-JACQUES, ADMINISTRATRICE,

d'autoriser les modifications au contrat octroyé le 2 décembre 2020 à Constructions Raymond Chartrand inc. occasionnant des dépenses supplémentaires de plus de 10 % du contrat initial pour un total de 238 903,16 \$;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1. ÉVALUATION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un délai est accordé aux membres afin qu'ils complètent l'évaluation annuelle du conseil d'administration.

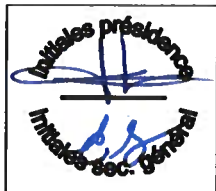
Monsieur Pierre Soucy quitte son siège à 20 h 31.

10.2. DÉCLARATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs ont jusqu'au 15 août pour compléter cette déclaration.

10.3. TABLEAU DE BORD DE GOUVERNANCE DU CA – MAI ET JUIN 2022

- Il est suggéré d'avoir un tableau de bord récapitulatif et d'indiquer s'il s'agit d'un chiffre annuel. Ex. : appareil désuet.
- Le comité de gouvernance et d'éthique travaillera à actualiser ce tableau de bord l'an prochain.



10.4. POINT D'INFORMATION DU RARC

Tous les Lab-Écoles ont reçu une lettre de l'Autorité des marchés publics relative au processus d'adjudication et à l'exécution du contrat du concours d'architecture.

10.5. RÈGLES BUDGÉTAIRES 2022-2023 EN CONSULTATION

Présentation par Mme Patricia Hinse du projet de règles budgétaires 2022-2023 actuellement en consultation.

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. Fin de mandat d'un administrateur

Le président sortant, M. Denis Boudreault, adresse un mot et des remerciements aux membres du conseil d'administration ainsi qu'à l'équipe de la direction générale et des directions de services.

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 24 août 2022.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 59, JEAN-MICHEL HAMELIN, ADMINISTRATEUR, propose la levée de l'assemblée.

DENIS BOUDREAULT
PRÉSIDENT

ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE